

---

## Programme de Formation

---

### Le crédit à la consommation - Mise en oeuvre de la nouvelle directive

---

#### Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique



##### **Public visé**

Directeurs

Responsables et collaborateurs des services juridiques, avocats,

Responsables opérationnels



##### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître la nouvelle réglementation sur le crédit à la consommation
- Savoir appréhender les enjeux de la transposition



##### **Description**

Cette formation a pour but de présenter la nouvelle Directive, en comparaison avec celle de 2008.

Ses principaux apports, les impacts juridiques et opérationnels des nouvelles dispositions, les enjeux de la transposition à venir, l'état des lieux des négociations

1. Eléments de contexte
  - 1.1. Enjeux de la réforme du crédit à la consommation
  - 1.2. Calendrier d'adoption et de transposition
2. Champ d'application
  - 2.1. Nouveaux produits encadrés
  - 2.2. Nouveaux acteurs régulés
3. Stade pré contractuel
  - 3.1. Renforcement de l'encadrement de la publicité
  - 3.2. Information générale
  - 3.3. Informations précontractuelles
  - 3.4. Explications adéquates
  - 3.5. Evaluation de la solvabilité
4. Stade contractuel
  - 4.1. Forme et contenu du contrat
  - 4.2. Coût du crédit
  - 4.3. Droit de rétractation



- 4.4. Services accessoires (ADE, droit à l'oubli...)
- 5. Exécution du contrat de crédit
  - 5.1. Informations générales à fournir (découverts, dépassement, crédit renouvelable)
  - 5.2. Modification du taux d'intérêt
  - 5.3. Arriérés et mesures de renégociations
- 6. Fin du contrat de crédit
  - 6.1. Résiliation des contrats à durée indéterminée
  - 6.2. Remboursement anticipé
  - 6.3. Cession de droits
- 7. Pratiques commerciales
  - 7.1. Non-discrimination à l'accès au crédit
  - 7.2. Interdiction des octrois de crédit non sollicités
  - 7.3. Ventes liées et packagées
  - 7.4. Offres personnalisées sur la base de traitement automatisés de données
  - 7.5. Accès au service de conseils
  - 7.6. Fourniture gratuite des Informations requises
- 8. Mesures générales transverses
  - 8.1. Règles de conduites
  - 8.2. Connaissances et compétences
  - 8.3. Education financière & devoir de conseil en matière de dettes
  - 8.4. Niveau d'harmonisation
  - 8.5. Revue et monitoring
  - 8.6. Sanctions
- 9. Conclusion

### **Prérequis**

Cette formation ne nécessite pas de Prérequis.



### **Modalités pédagogiques**

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques



### **Moyens et supports pédagogiques**

Remise du support pédagogique aux stagiaires



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie

Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation